

Béziers le 01 juin 2025

Objet : Rappel – Signalement de graves irrégularités dans le processus de remunicipalisation des ports de la commune d'Agde – Demande d'intervention urgente

Monsieur le Préfet,

Je me permets de revenir vers vous, en ma qualité de conseiller portuaire élu représentant des plaisanciers au port du Cap d'Agde, au sujet des dysfonctionnements majeurs affectant la gouvernance portuaire de la commune d'Agde.

Cette lettre vient en complément de mon courrier en date du 26 mai 2025, resté à ce jour sans réponse, dans lequel j'attirai déjà votre attention sur des faits préoccupants concernant la remunicipalisation des ports gérés jusqu'ici par la SODEAL.

Je vous informe que le Conseil portuaire est convoqué ce mardi 3 juin 2025 pour émettre un avis sur la mise en place d'un nouveau régime de gestion des ports sous forme de SPIC, officiellement instauré le 1er juin 2025 par délibération du Conseil municipal, adoptée sans avis préalable du Conseil portuaire, en totale infraction avec le Code des transports (articles L5311-1 et suivants).

Les faits suivants confirment la gravité de la situation :

- La convocation a été envoyée hors délai légal
- Le dossier de séance est vide : aucun statut du SPIC, aucun élément budgétaire, ni note juridique ou explicative ne sont transmis
- Le Conseil portuaire est instrumentalisé : non consulté en amont, il est sommé de valider dans l'urgence une situation déjà actée administrativement.

Je tiens à rappeler que le Conseil portuaire n'a pas vocation à simplement prendre acte de décisions unilatérales du Maire : sa mission est de formuler un avis consultatif fondé sur l'examen des dossiers qui lui sont transmis préalablement.

En outre, les trois titulaires représentants élus des plaisanciers, dont je fais partie, ont exprimé un refus clair, concerté et unanime de participer à cette mascarade. Ce refus a été formalisé par écrit dans plusieurs échanges dont j'ai été destinataire. L'avis des plaisanciers est donc légalement réputé défavorable et unanime.

Ces nouvelles irrégularités s'ajoutent à celles de 2021, lorsque la modification des accords entre la SODEAL et la commune avait été opérée sans Conseil portuaire constitué, en pleine période de crise sanitaire.

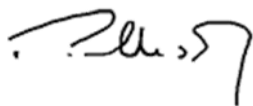
Par ailleurs, le contexte est aggravé par les suspicions de détournement de fonds relayées récemment par plusieurs organes de presse nationaux affiliés à Franceinfo. Une opacité persistante règne sur la gestion portuaire, alors même que des enjeux financiers considérables sont en jeu.

Aussi, je renouvelle avec insistance ma demande :

- Que vous procédiez en urgence au contrôle de légalité de la procédure en cours ;
- Que vous suspendiez toute exécution des décisions issues de réunions non conformes au cadre réglementaire ;
- Que vous envisagiez de saisir la Chambre régionale des comptes ou toute autorité compétente pour audit complet du processus de remunicipalisation.

Le silence administratif qui a suivi ma première lettre ne peut perdurer face à une situation aussi manifeste d'illégalité. La gestion d'un port public stratégique comme celui du Cap d'Agde mérite mieux que cette gouvernance unilatérale, dissimulée et contraire à l'intérêt général.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Revilliod', with a stylized flourish at the end.

Philippe Revilliod

Conseiller portuaire – Représentant des plaisanciers